

## TÉMOIGNAGES

MERCREDI 11 mars 1959.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes maintenant en nombre. Étant donné que les avis ont été envoyés après quatre heures hier après-midi, et surtout parce que c'est notre première réunion, je crois que nous méritons des félicitations puisque nous débutons à 9 heures et demie. Les avis ont été retardés parce que notre ordre de renvoi n'avait pas encore été adopté par la Chambre et nous ne pouvions pas convoquer la séance avant que cela soit fait. Je crois que vous méritez également des félicitations pour le nombre de membres ici présents ce matin.

Le secrétaire, M. Plouffe, voudrait-il nous lire l'ordre de renvoi?

Le SECRÉTAIRE DU COMITÉ:

MARDI 3 mars 1959.

Il est ordonné—Que le Comité permanent des comptes publics soit autorisé à faire imprimer les documents et témoignages qu'il pourra juger utiles et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 66 du Règlement; que son quorum soit réduit de 15 à 10 membres et que l'application de l'article 65 (1) e) du Règlement soit suspendue à cet égard.

MARDI 10 mars 1959.

Il est ordonné—Que le rapport du Conseil des Arts du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1958, déposé devant la Chambre le 10 juillet 1958, soit déféré au Comité permanent des comptes publics afin qu'il fasse l'objet d'un examen suivant l'article 23 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada.

Il est ordonné—Que les Comptes publics (volumes I et II) et le rapport de l'Auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1958, et les relevés financiers du Conseil des Arts du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1958 ainsi que le rapport de l'Auditeur général y relatif soient déférés au Comité permanent des comptes publics.

Le PRÉSIDENT: Conformément à la proposition adoptée le 3 mars, un comité directeur a été constitué. Il se compose de MM. R. A. Bell (*Carleton*), vice-président; David Walker; E. Morris; E. Morissette; l'hon. J. W. Pickersgill; M. H. Winch et moi-même.

Si vous me le permettez, je vous ferai un court rapport verbal au sujet des propositions du comité directeur, concernant ce que nous étudierons au Comité.

Nous nous sommes réunis le mercredi 4 mars. Tous les membres du comité directeur étaient présents. Nous avons proposé, sous réserve de votre assentiment, de nous réunir le mercredi, de 9 heures et demie à 11 heures. Comme vous le savez, le caucus commence à 11 heures.

La raison pour laquelle nous avons choisi le mercredi, c'est que deux autres comités se réunissent le lundi; les mardi et jeudi, il y a quatre séances. Le mercredi nous a semblé convenir et l'heure que j'ai mentionnée pour la réunion est la seule disponible le matin. Nous espérons obtenir la salle 112N,